

# La Robinsonnaise



## Règlement de la Robinsonnaise

Samedi 14 mai 2022

### 1) L'ORGANISATION

La Robinsonnaise est organisée par la ville du Plessis-Robinson avec le soutien du club d'athlétisme, le PRAC.

### 2) L'ÉPREUVE

#### Les courses

La Robinsonnaise propose 3 types de courses :

- **La course famille à 16h30**, ouverte aux enfants accompagnés de leurs parents ou d'un adulte.
- **Le 5 km à 17h15**, ouvert aux coureurs nés en 2008 et avant cette date, ainsi qu'aux coureurs handicapés.
- **Le 10 km à 18h**, ouvert aux coureurs nés en 2006 et avant cette date, ainsi qu'aux coureurs handicapés.

Le départ et l'arrivée se feront sur la terrasse du parc Henri-Sellier (rue de l'Étang de l'Écoute-s'il-pleut).

#### Les dossards

Ils devront être retirés samedi 14 mai 2022 à partir de 14h à la terrasse du parc Henri-Sellier, au plus tard 30 mn avant le départ de chaque course. Le dossard devra être lisible lors de la course et placé devant.

#### Puces et chronométrage

Une puce électronique est collée au dos du dossard de chaque participant. La société ADEOCHRONO assurera le chronométrage du 5km et du 10km. La course famille n'est pas chronométrée car il n'y a pas de classement.

#### Vestiaires, consignes et sanitaires

Des vestiaires, consignes des sacs et sanitaires sont mis à la disposition des coureurs, sauf si les contraintes sanitaires le jour de la course ne l'autorisent pas.

### 3) LES INSCRIPTIONS

#### Modalités d'inscriptions :

- **Par courrier** jusqu'au 11 mai 2022, en découpant le bulletin dans le journal « Le Petit-Robinson », ou en le téléchargeant sur le site internet de la ville.
- **Par internet** jusqu'au 13 mai 2022 à 12h, uniquement pour le 5 et le 10 km sur [www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com) ou directement sur : <https://la-robinsonnaise.adeorun.com>
- **Le jour de la course** : samedi 14 mai 2022, à partir de 14h et au plus tard 30 mn avant le départ de chaque épreuve.

- **Pour la course famille**, les inscriptions se font par bulletin d'inscription disponible en ligne sur [www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com) et à l'accueil du Centre Administration Municipal.

#### 4) **DROITS D'ENGAGEMENT** (Chèque à l'ordre du PRAC)

##### **Jusqu'au 13 mai 2022**

10 € pour le 5 km

14 € pour le 10 km

Gratuit pour la course famille

##### **Le 14 mai 2022**

10 € pour le 5 km

14 € pour le 10 km

Gratuit pour la course famille

#### 5) **CERTIFICAT MEDICAL**

**Pour les 5 et 10 km** et au regard de l'article L.231-3 du Code Sport, chaque coureur doit fournir un certificat médical de « **non-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins d'un an (ou sa photocopie) ou être titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme. La licence de la Fédération Française de Triathlon est acceptée.

**Pour la course famille**, la licence ou le certificat médical n'est pas obligatoire (pas de classement).

#### 6) **REGLES ET CONSIGNES SANITAIRES**

En fonction de l'évolution de la pandémie, les règles et les contraintes sanitaires sont susceptibles d'évoluer (allègement ou durcissement). L'acceptation de ce règlement vaudra acceptation des évolutions ultérieures.

La course se déroulera conformément aux recommandations sanitaires en vigueur le 14 mai 2022.

#### 7) **LE DROIT A L'IMAGE et RGPD**

##### **Droit à l'image et utilisation d'images sur l'événement**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

##### **Traitement des données à caractères personnel**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie du Plessis-Robinson sis à 3 rue de la Mairie 92350 Le Plessis-Robinson pour la gestion et le suivi du traitement des inscriptions et du chronométrage lors de l'évènement intitulé La Robinsonnaise. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur une mission d'intérêt public. Les données sont destinées à la sté ADEOCHRONO ainsi qu'à la Mairie du Plessis-Robinson et ne sont transmises à aucun autre tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [dpo@plessis-robinson.com](mailto:dpo@plessis-robinson.com). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

#### **8) L'ASSURANCE**

Il est fortement conseillé aux non licenciés d'avoir une assurance individuelle accidents pour les blessures qu'ils pourraient subir durant la course.

#### **9) SECURITE ET ASSISTANCE**

##### **Sécurité des parcours**

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Une moto ouvrira et fermera chaque course.

##### **Service médical**

La Protection Civile sera présente le jour de la course.

#### **10) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou ses abords.

#### **11) ENGAGEMENT**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.